 **V7/31-07-22**

LE COACHING COPARENTAL : UNE APPROCHE

POUR LES PARENTS SÉPARÉS EN CONFLIT ET LEURS ENFANTS

ÉTAT DES LIEUX DE SON DÉVELOPPEMENT ET OPPORTUNITÉ

POUR LES PROFESSIONNELS ET LES FAMILLES

**Conférence/débat**

**Mercredi 30 Novembre 2022**

**En distanciel de 14h00 à 19h00 en France et de 8h00 à 13h00 au Québec**

***De plus en plus de familles sont, aujourd’hui, concernées par une séparation parentale dont le conflit s’amplifie dans la durée et s’enkyste. Ils ont pu faire appel à différents professionnels sans, pour autant, voir un apaisement de leur relation.***

***Le coaching coparental est un nouveau mode d'intervention et d'accompagnement développé au cours des dernières années pour faciliter la mise en place d'un jugement ou l'adaptation d'un jugement aux besoins spécifiques et complexes des familles à haut niveau de conflictualité. Il s'agit d'une approche familiale systémique qui peut s'échelonner sur plusieurs mois et qui nécessite une concertation entre tous les acteurs du monde judiciaire et psychosocial.***

***Le coaching coparental peut aider ces parents, en proie à l’apprêté du conflit, à mieux exercer leur coparentalité en prenant en compte les besoins de leurs enfants, leurs attentes réciproques et leurs compétences.***

***Ce soutien est mis à disposition de parents séparés et de leurs enfants comme un espace de parole protégé et bienveillant. Le coach, professionnel formé à cette approche, les accompagne pour qu'ils traversent au mieux cette période difficile et puissent maintenir ou reconstruire des liens. Le coach peut aussi aider les parents à mettre en place le plan parental convenu entre eux, à l'aide d'un médiateur, d’un expert, de leurs avocats ou déterminé par un Tribunal, préciser certaines modalités de leur coparentalité et développer de meilleures attitudes par rapport à l'autre parent et leur enfant.***

***Cette approche qui se diffuse démontre son efficience et permet d’offrir une réponse d’accompagnement aux familles « enfermées » dans un système conflictuel dont les effets sont délétères pour tous, parents et enfants.***

***Si au Québec le coaching coparental commence à être clairement identifié, il en est encore aux tous premiers balbutiements en France. Il constitue une opportunité pour les parents, les enfants et pour tous les professionnels qui exercent dans le champ du conflit familial sans pouvoir orienter les personnes vers l’accompagnement le plus adéquat.***

***Cette conférence débat a pour objet de présenter l’expérience de professionnels : magistrat, avocats, médiateurs du Québec et de France mais aussi elle laissera une place à la présentation du contexte social de la séparation et à la présentation du coaching coparental et des premiers résultats d’une recherche menée au Québec.***

# OBJECTIFS

A l’issue de la conférence, le.la stagiaire aura acquis la capacité à :

* Repérer les effets des séparations conflictuelles pour les enfants, pour les parents, pour la Société.
* Découvrir cette nouvelle forme d’accompagnement adaptée aux familles à haut niveau de conflictualité.
* Se familiariser avec le protocole d'intervention socio-judiciaire utilisé lors du coaching.

# MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

* Présentations d’expériences ou d’attentes.
* Apports théoriques et méthodologiques.
* Échanges avec la salle virtuelle.

# CONTENU DE LA CONFÉRENCE

La conférence abordera les aspects suivants :

* Les techniques efficaces de gestion de conflits au cours du processus de coaching.
* Le protocole d'intervention proposé aux intervenants (avocats, magistrats, médiateurs, psychologues).
* L’état des recherches et des connaissances au sujet des familles séparées et recomposées.
* Le rôle du Tribunal pour baliser l'intervention et soutenir le travail du coach.
* Le rôle des partenaires (magistrats, avocats et intervenants psychosociaux) au cours du processus.

# ÉLEMENTS MATÉRIELS

* Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire.
* Support au format numérique projeté sur écran.
* Accès à un padlet permettant de consulter et utiliser une banque de données constituée par les supports et/ou documents des intervenants.

# PROGRAMME & INTERVENANTS PRÉSENTIS (Chaque intervenant dispose de 30mn et 15mn d’échanges avec la salle virtuelle.

**Ouverture et introduction Emmanuel BENOIT, Directeur Consultant (LFSM)**

* Le coaching coparental : à la découverte d’un nouveau mode d’intervention auprès de la famille séparée,

Madame Lorraine FILION, Coach, médiatrice familiale et formatrice, coprésidente AIFI (Québec)

* Les effets du conflit aigu sur les enfants : Gabrielle DOUIEB, psychologue clinicienne, Docteure en Psychologie (LFSM)

**Modérateur Muriel PICARD BACHELERIE**

* L’intérêt du coaching coparental pour les Magistrats : Monsieur le juge Jean-François Michaud, coordonnateur et responsable de la chambre de famille du district de Terrebonne (Québec) et Madame Stéphanie HEBRARD Vice-Présidente du Tribunal Judiciaire de Montpellier, Juge aux Affaires Familiales (France)
* L’intérêt du coaching coparental pour l’avocat en Droit de la Famille : Me Frédérique Poirier et Me Éric Marquette (Barreau du Québec), Sidonie ROUFIAT & Cécile BONNET ROUMENS (Barreau de Paris).

**Modérateur Anne-Marie THERRIEN**

* Les défis de l’intervention de coaching auprès de parents à haut niveau de conflit en protection de l’enfance : Nathaly SAINT ARNAUD, coordonnatrice provinciale du programme socio-judiciaire « *Une parentalité à construire »*
* État de la recherche des dispositifs offerts aux familles à haut niveau de conflit. Madame Karine POITRAS chercheure/psychologue, Université du Québec, Trois-Rivières (Québec)
* Perspectives et conclusion Lorraine/ FILION (AIFI) Jocelyne DAHAN (LFSM)

**Modérateur Muriel PICARD BACHELERIE**

# PUBLIC CIBLÉ

Magistrats, Médiateurs, professionnels du champ psycho-social, psychologues, avocats oeuvrant auprès des parents séparés en conflit.

# PRÉ-REQUIS

Cette session de formation ne nécessite aucun pré-requis

# DURÉE ET DATES

Le mercredi 30 novembre, en visio, de 14h00 à 19h00 en France et de 8h00 à 13h00 au Québec, soit 5h au total.

# MODALITÉS D’INSCRIPTION

# CANADA

# Les inscriptions se font auprès du secrétariat AIFI en remplissant le formulaire en ligne sur le site web : [www.aifi.info](http://www.aifi.info)

# Le paiement se fait par virement INTERAC (voir les instructions au formulaire)

# EUROPE ET AFRIQUE

Les inscriptions se font auprès de [lfsm@orange.fr](mailto:lfsm@orange.fr) à l’attention d’Aïcha DADACHE.

Les fiches d’inscription sont aussi disponibles sur le site de la LFSM, sur le Padlet (lien internet) « Votre formation en pratique » : <https://padlet.com/Liguefsm/3wbfdas1rdm8npck>

Le paiement se fait par virement ou chèque bancaire.

# COÛT

Le coût de cette conférence est de :

* 40€ pour les professionnels de l’Europe ou de l’Afrique, membres AIFI
* 50€ pour les professionnels de l’Europe ou de l’Afrique non membre AIFI

**Et :**

* 52$ pour les professionnels membres AIFI provenant du Canada
* 78$ pour les professionnels non membres AIFI provenant du Canada ou de l’Europe

# ÉVALUATION & VALIDATION

Une convention de formation avec l’employeur ou le participant est adressée après retour de la fiche d’inscription.

Cette conférence s’inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi (5h00) sera délivrée à l’issue de la session en regard des fiches d’émargement.

À l’issue de la conférence une évaluation un questionnaire de satisfaction sera adressé à chaque participant.

La synthèse est adressée à chaque participant, au formateur et aux employeurs.

**Si vous êtes concerné par une situation de mobilité réduite ou autre forme de handicap prenez attache avec notre référente : Aïscha DADACHE** [**lfsm@orange.fr**](mailto:lfsm@orange.fr) **ou 01 42 66 20 70**